**Convention de parrainage**

**entre xxx et xxx**

Entre [Nom de la Junior] située [adresse complète], représentée par son Président [Nom et prénom], ci-après dénommée le parrain.

D'une part,

Et : [Nom de la Junior] située [adresse complète], représentée par son Président [Nom et prénom], ci-après dénommée le filleul.

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 — OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de parrainage conclue entre les deux Juniors ci-dessus désignées.

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux de chacune des parties, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps : l’objectif principal étant que le parrainage qui unit les deux parties permettent le développement de la structure filleule.

**ARTICLE 2 – OBLIGATIONS RÉCIPROQUES DES DEUX PARTIES**

D’une manière générale, les deux associations s’engagent à :

— Le parrain et le filleul s’engagent à mettre en avant leurs associations sur leurs sites internet respectifs (faire apparaître le logo et un lien vers le site de l’autre Junior).

— XXX

**ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DU PARRAIN**

— Le parrain s’engage à fournir des conseils sur les processus fondamentaux d’une Junior-Entreprise (recrutement formation passation, développement commercial, suivi d’études, trésorerie et gestion associative et administrative).

— Le parrain s’engage à être disponible pour aider le filleul à élaborer les dossiers de passage de marque. Ils pourront être organisés, à l’initiative d’une des deux parties, des réunions de présentation et d’explication des processus fondamentaux d’une Junior-Entreprise.

— XXX

**ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU FILLEUL**

— Le filleul s’engage à se rendre disponible et réactif lors des sollicitations du parrain

— XXX

**ARTICLE 5 — DURÉE DE LA CONVENTION ET DATE D'EFFET**

Le présent parrainage est conclu pour une durée de [XX] année [s]/mois et débutera à la date de la signature de la présente convention.

**ARTICLE 6 — MODIFICATIONS**

À la demande de l’une ou l’autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant un avenant écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

**ARTICLE 7 — RÉSILIATION**

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l’autre partie manquerait gravement à ses obligations telles que définies ci-avant. Cette résiliation devra être précédée d’une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant [XX] jours calendaires.

**ARTICLE 8 — CONFIDENTIALITÉ**

Chacune des parties s’engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l’accord exprès et écrit de l’autre partie.

**ARTICLE 9 — LITIGES**

Les deux parties s’engagent à régler à l’amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. Si le litige venait à persister, il sera porté devant le Conseil d’Administration de la CNJE qui sera alors seule entité décisionnaire.

FAIT À [VILLE] LE [DATE] EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX

[Nom de la Junior 1]

Signature

[Nom de la Junior 2]

Signature